

Entretien croisé à Châlons-en-Champagne avec Jean-Paul Wyss, président du tribunal administratif, Jennyfer Picoury, présidente du tribunal judiciaire et Ombeline Mahuzier, procureure de la République près le tribunal judiciaire.

Quelle est la nature de votre coopération ?

M. Wyss et les cheffes de juridiction du TJ : Nos deux juridictions cohabitent au sein d'une même cité judiciaire. Il était donc naturel que nous cherchions à développer nos relations, pour que les magistrats et agents se rencontrent mieux et que chacun connaisse le travail de l'autre, au-delà des images toutes faites.

Nous avons choisi deux axes de coopération :

- **Découverte des métiers** : nous organisons des rencontres régulières au cours desquelles sont réalisées des présentations thématiques suivies d'un jeu mutuel de questions-réponses.

Les contraintes actuelles ont malheureusement suspendu ces moments d'échanges mais nous comptons bien les reprendre dès que possible et nous avons de nombreux sujets possibles : les contentieux sociaux, le tribunal paritaire des baux ruraux, le contentieux administratif et pénal des permis de conduire ou du droit de l'urbanisme... La présidente a ainsi présenté aux membres du TA la réforme de l'organisation judiciaire en 2019, le TA a initié les magistrats judiciaires au contentieux des marchés publics.

Des échanges de salles d'audience sont organisées en cas de besoin.

Des magistrats administratifs sont régulièrement accueillis en stage d'immersion de 24 heures en moyenne au tribunal judiciaire. C'est ainsi qu'une magistrate du tribunal administratif a pu passer une journée aux côtés du parquetier de permanence, et suivre l'actualité pénale du ressort avant le confinement.

Les membres du TA ont aussi été conviés à un petit déjeuner de l'égalité organisé par le TJ à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2020, au cours duquel la référente égalité femmes hommes de la CAA de Nancy a également été conviée à présenter la politique de la juridiction administrative pour favoriser l'égalité et la parité.

- **Qualité de vie au travail** : nous avons développé des liens privilégiés qui contribuent au bien-être au travail de tous, autour de rencontres amicales. Nous partageons de nombreux moments de convivialité rassemblant les deux juridictions, pour l'accueil ou le départ de nouveaux magistrats, les fêtes de fin d'année, les événements festifs de la vie quotidienne...

Des activités sportives sont organisées en commun dans un cadre associatif créé par les magistrats et greffiers, qui réunissent des membres des deux tribunaux pour des activités en plein air, des moments de relaxation ou des cours de pilates, lorsque les conditions sanitaires le permettent bien sûr. Ces actions communes contribuent à une véritable communauté juridictionnelle à laquelle nous sommes très attachés de part et d'autre.

Les tribunaux ont été unis également en période de crise sanitaire pour harmoniser l'accueil des justiciables en juridiction avec les règles sanitaires adaptées aux particularismes procéduraux de nos deux juridictions.

Quels sont vos projets-phares ?

M. Wyss : le tribunal administratif vient de terminer un important chantier immobilier avec la création d'un nouvel accueil, agréable et fonctionnel, et la mise au norme de la juridiction pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Nous avons débuté un nouveau chantier, moins visible mais également important, de relèvement de nos normes de sécurité. Pour 2021 et au-delà, je souhaite entreprendre un chantier d'économies d'énergie, problème récurrent dans un bâtiment ancien comme notre tribunal. Nous sommes en train de rédiger notre projet de juridiction qui permettra de fixer les grands axes de travail de notre tribunal pour l'année à venir.

Mme Picoury/ Mme Mahuzier : Les échanges avec la juridiction administrative sont riches et nous avons par exemple prévu de réunir nos savoirs faire et nos métiers dans le cadre de « la nuit du droit » en partenariat

avec le Conseil départemental de l'accès au droit de la Marne que Mme PICOURY préside et dont Mme MAHUZIER est Vice-Présidente. La crise sanitaire nous a contraintes à annuler cette édition. Inscrire la justice judiciaire dans son temps et dans son environnement institutionnel est notre préoccupation constante.

Ainsi, nous avons adopté un projet de juridiction associant les magistrats, greffiers et directeurs de greffe, ainsi que les partenaires de la juridiction pour améliorer et renforcer l'identification et la prise en charge des violences conjugales et familiales. Nous mettons en place de nombreuses actions de sensibilisation et de coopération avec les partenaires institutionnels, associatifs et locaux, qui se poursuivront en 2021 auxquelles chacun, dans son champ de compétence, peut s'associer.

Comment la justice pourrait-elle être plus proche des citoyens et plus compréhensible ?

M. Wyss : Il est vrai que le rôle du tribunal administratif est parfois méconnu. C'est pourquoi le tribunal administratif essaie de développer son image à l'extérieur en expliquant son rôle, sa place dans l'organisation judiciaire de notre pays, les principaux contentieux dans lesquelles elle intervient. Notre présence dans les médias s'est renforcée de manière très positive.

Le rapprochement avec nos citoyens passe par une saisine facilitée grâce à Télérecours Citoyen, l'adoption d'une nouvelle présentation de nos jugements, plus simple et plus compréhensible, sans bien sûr sacrifier la rigueur juridique. Enfin, nous comptons sur le développement de la médiation pour permettre une justice différente, plus adaptée dans certains cas.

Mme Picoury/ Mme Mahuzier : Répondre au besoin de proximité des justiciables, rendre des décisions lisibles et une justice de qualité sont au cœur des préoccupations communes à nos deux ordres de juridiction, de même que le souhait de nous inscrire au cœur de la cité, dans la résonance avec les sujets qui agitent la société.

Favoriser la médiation est des moyens d'y parvenir, dans un même objectif de justice négociée et acceptée que le TA.

Nous saisissons toutes les occasions de permettre aux citoyens de connaître la justice et de la comprendre : chaque année, en association là encore avec les magistrats du TA, nous ouvrons nos portes dernières journées du patrimoine. Nous avons réalisé cette année des vidéos pédagogiques qui sont notamment destinées aux collégiens et lycéens du ressort, et nous prévoyons d'autres actions de sensibilisation comme des débats à l'occasion de projections de films dans le cadre d'un festival du film judiciaire. C'est en nous engageant ainsi, au-delà de nos murs et au-delà de notre office juridictionnel, que nous cherchons à atteindre toutes les composantes de la société et tous les citoyens, et pas seulement les justiciables.